

A l'image des années précédentes, le recrutement d'une apprentie en CAP Petite Enfance en école maternelle sera effectué, à compter du 1^{er} septembre 2009. Il est donc proposé une inscription de la masse salariale calculée selon les effectifs et caractéristiques connues au 1^{er} janvier 2009, augmentée des coûts inhérents à l'organisation du scrutin municipal.

b) l'autofinancement

Il est proposé d'inscrire un montant d'autofinancement autorisant l'amortissement de la dette et la couverture de 50% des investissements (nets de subvention).

c) Les dotations subventions

Pour ne pas provoquer une dépréciation des dotations versées, il en est proposé le relèvement systématique à hauteur du taux d'inflation connu au 1^{er} janvier 2009, soit + 2,8%.

II) L'Investissement

1) En ce qui concerne les dépenses :

Les dépenses d'investissement pour 2009 sont constituées d'une part des Restes à Réaliser de 2008 complétés par des inscriptions nouvelles.

- Les Restes à Réaliser 2008 concernent essentiellement :

En dépenses :

- 2nd versement pour la protection phonique : 94K€
- Ravalement du Groupe scolaire des Lavandières : 73K€
- Solde de la tranche conditionnelle de l'Eglise : 15K€
- Aménagement de l'accueil de la Mairie : 12K€
- Enfouissement des réseaux Avenue d'Orléans : 132 K€
- Trottoirs Rue Jean Moulin : 23K€
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Boulevard de la Gare : 17K€

En recettes :

- Subvention de l'Etat pour l'Eglise : 114K€
- Subvention du Département pour l'Eglise : 78K€
- Participation de l'aménageur pour la protection phonique : 110K€

- Les inscriptions nouvelles pourraient concerner, entre autres,

- Etude piste athlétisme
- Etude 3^{ème} cimetière
- Etude mairie rénovation générale et aménagement locaux CCAS et bureau rdc connexe
- Changement du serveur informatique (9K€)
- Acquisition de 2 postes informatique (4K€)
- Changement de la clôture et des portails du Groupe Scolaire Saint Exupéry (27 K€)
- Ascenseur pour la Mairie (157K€ H.T. hors honoraires)
- Réfection des vestiaires du Stade (82K€)
- Sécurisation des berges du ruisseau des Corps Saints (80K€)

- Une enveloppe globale sera inscrite au titre de l'enfouissement des réseaux, entretien, rénovation, réalisation, réfection voiries, trottoirs, éclairage, signalisation et circulation, sans qu'un détail précis soit identifié au budget primitif 2009 compte tenu du contexte électoral spécifique à Etrechy pour cet exercice. La finalisation de l'avenue d'Orléans et de la bretelle d'accès sud à la RN20 (circulation piétons et piste cyclable) sera réalisée, au plus tôt, en 2009. Les autres réalisations seront effectuées suivant la planification à 5 ans engagée lors du début de mandat 2008 et qui sera déterminée pour le 30 juin prochain.

Le montant de cette enveloppe qui correspondra au disponible après inscription des restes à réaliser et inscriptions nouvelles évoquées, représentera financièrement l'investissement dominant de l'exercice. Il en sera de même pour l'exercice 2010 voire 2011, concrétisant ainsi les engagements pris depuis 2008.

2) En ce qui concerne les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- des subventions/participations, de l'Etat, la Région ou du Département
- des emprunts
- du Fonds de compensation de la TVA
- de l'autofinancement

Au titre des subventions /participations du Conseil Général

Aucune opération ne serait éligible à subvention.

Au titre de l'emprunt,

Il serait souhaitable de prévoir une enveloppe maximale de l'ordre de 600 000 à 700000 €.

À titre du FCTVA,

Le Fonds de Compensation de la TVA de 2009 au titre des opérations de 2007 s'élève à 302 116,27 €.

À titre de l'autofinancement,

Ilors amortissements, l'autofinancement devra couvrir 50% des investissements nets de subvention

Au titre de cession

Le Conseil Municipal a délibéré en novembre 2008 afin d'autoriser le Maire à réaliser la cession des parcelles communales cadastrées ZD n° 465-473-513-518-519, sises au lieudit Gravelles d'une contenance de 6500m² pour la somme de 390 000 € TTC à la Sté VAG2000.

BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

I) Concernant le SERVICE DE L'EAU

Tout comme en 2008, les données budgétaires 2009 présentent la particularité d'être exemptes de dette pour ce service.

Les recettes de fonctionnement proviennent exclusivement du produit de la surtaxe dont le montant s'élève pour 2008 à 81 450,52 €

Par délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil Municipal a attribué le marché d'étude au cabinet SAFEGE pour vérifier la faisabilité d'une prise d'eau sur la Juine, dans la mesure où la campagne de forages de prospection s'est avérée improductive. Cette étude est actuellement en cours.

Parallèlement, il est procédé à un examen très précis de toutes les autres solutions alternatives, pour vérifier à la fois les conditions techniques et financières de livraison d'eau par chacun des Syndicats Intercommunaux environnants. Selon un planning prévisionnel convenu avec SAFEGE, l'ensemble des éléments susceptibles d'orienter la décision du Conseil devrait être disponible vers le mois de Juin.

En fonction des résultats de cette étude, il conviendra de prendre une position. Selon la solution choisie, les amendements nécessaires seront apportés au budget du service de l'Eau par décision modificative.

II) Concernant le SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les données budgétaires 2009 devront tenir compte de l'annuité qui se répartit comme suit :

Montant annuité : **34 833 €** répartie comme suit :
Amortissement : **27 126 €**
Intérêts : **7 707 €**

(Capital restant dû au 1^{er} janvier 2009 : 346 272 €)

Le montant des surtaxes perçues en 2008 pour ce service s'élève à 58 362,16 €.

L'état de la dette se présente comme suit pour les années à venir :

	Intérêts	Amortissements	Annuité
2009	7 707 €	27 126 €	34 833 €
2010	6 876 €	27 719 €	34 595 €
2011	5 975 €	28 381 €	34 356 €
2012	5 010 €	26 025 €	31 035 €
2013	4 267 €	22 007 €	26 273 €
2014	4 028 €	22 007 €	26 035 €
2015	3 789 €	22 007 €	25 796 €
2016	3 560 €	22 007 €	25 567 €
2017	3 312 €	22 007 €	25 318 €
2018	3 073 €	22 007 €	25 080 €

Le service de l'Assainissement est éligible à deux primes distinctes versées par l'Agence de l'Eau :

- la prime AQUEX (Aide à la Qualité de l'Exploitation) qui récompense la collectivité de ses efforts pour améliorer son service. Le montant qui sera perçu en 2009 est de 12.450 € (*contre 10.826 en 2008*).

- la prime pour épuration qui récompense la qualité du traitement des eaux usées, traduite par le rendement épuratoire de la station. En 2008, cette prime s'est élevée à 66.909 €.

Les investissements sur ce service pour 2009 sont constituées de :

- la fermeture de la station de séchage des boues pour 89.100 € HT (RAR 2008)
- le barreaudage antichute pour poste de relèvement pour 6.688 € HT
- la réfection de la bande de roulement du clarificateur pour 11.260 € HT

M. HERVOIR demande sur combien d'années Etréchy est endettée.

M. RAGU répond qu'il y a un certain nombre d'emprunts, et notamment concernant l'assainissement, qui sont sur une durée de 25/30 ans. En dehors de cela, Etréchy, depuis 12 ans, n'a pas contracté un seul emprunt sur plus de 15 ans.

M. HERVOIR dit qu'au travers de ce débat budgétaire, il est indiqué qu'Etréchy pourrait emprunter environ 700 000,00 €, ce qui voudrait dire qu'Etréchy resterait à endettement constant.

M. RAGU répond par l'affirmative.

M. HERVOIR ajoute qu'à priori Etréchy devrait dégager un excédent d'environ 500 000,00 €.

M. RAGU répond que l'excédent pour 2009 n'est pas encore consolidé.

M. HERVOIR demande, concernant les produits, si l'on sait dans quel sens cela va évoluer, notamment en ce qui concerne les droits de mutations. Il demande plus de détail sur la recette concernant la protection phonique.

M. BOURGEOIS indique que le débat d'orientations budgétaires ne présente que de grandes masses sur des hypothèses de travail. Concernant les droits de mutations, personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'ils seront, eu égard à la crise actuelle. Il est probable qu'ils baisseront, mais ils ne constituent pas les recettes prédominantes du budget.

Concernant la protection phonique, le Conseil Régional a pris 70% du coût à sa charge, le Conseil Général 20%, et la Commune d'Etréchy 10 %. Aujourd'hui, nous attendons le règlement de l'aménageur, au titre de sa participation, d'environ 110 000,00 €.

M. GAUTRELET regrette que les documents fournis ne soient pas assez détaillés. Ainsi, concernant la dette, il n'y a pas le détail, comme les taux d'intérêt, son évolution, la part de taux fixes et de taux variables. Concernant les recettes, il s'interroge sur les subventions du Département et de la Région et leurs évolutions. Aujourd'hui, il y a une crise financière devant nous, et le fait d'avoir moins de partenaires pour financer les projets peut être préjudiciable. Ce premier budget du mandat aurait dû être plus ambitieux puisqu'il va tracer le cadre jusqu'aux prochaines élections municipales. Le calendrier électoral récent n'a pas donné la possibilité de faire plus, mais peut-être aurait-il fallu insérer deux commissions entre la discussion de ce soir et les analyses des différents budgets.

M. RAGU répond que le débat d'orientations budgétaires ne permet pas d'aborder tous les sujets dans les détails. Par contre, ils le sont toujours dans le cadre de la construction budgétaire, une fois les choix faits et les contacts pris avec les différents partenaires.

La commune d'Etréchy n'a jamais été accueillie d'un mauvais œil par les banquiers. Le parti a été pris depuis longtemps d'emprunter à taux fixe, ce qui se révèle aujourd'hui comme une bonne démarche.

M. GAUTRELET confirme les propos de M. HERVOIR concernant les droits de mutations, et constate que, même s'ils ne représentent pas une masse importante du budget, la chute importante du marché immobilier génère une diminution des ressources de la Ville, qui peut peser à l'horizon 2011-2012 où les besoins d'Etréchy seront plus importants.

Par ailleurs, il souhaiterait avoir plus de visibilité sur le retour de la taxe professionnelle.

M. BERNARD trouve pessimiste, concernant les demandes des subventions/participations, la phrase suivante : « aucune opération ne serait éligible à subvention ». Il demande si c'est le résultat d'une analyse ou une précaution de vocabulaire.

M. BOURGEOIS répond que c'est le résultat d'une analyse. Même si le Conseil Général édite un recueil retraçant les subventions qu'il est susceptible d'allouer, force est de constater malheureusement que les opérations prévues n'entrent pas dans ce dispositif d'aide départementale.

M. BERNARD demande s'il existe un contrat avec le Département ou la Région. Il rappelle qu'il existe des contrats qui permettent d'obtenir des subventions et dans le cas d'une programmation pluriannuelle, il y a probablement possibilité d'aller chercher des subventions dès lors que les opérations entrent dans les objectifs recherchés par le Conseil Général ou Régional.

M. BOURGEOIS répond qu'il connaît ces dispositifs, puisque la construction de l'Espace Monnet en a bénéficié. Toutefois, il n'en reste pas moins vrai qu'il reste 50 à 60 % à la charge de la commune. Il préfère privilégier des opérations absolument impératives et nécessaires pour Etréchy sans pour autant être tributaire du Conseil Général. Si la politique du Conseil Général, au travers de sa politique de subventions, va dans le sens souhaité par Etréchy, il est évident que ces subventions seront sollicitées. Il en a été ainsi dans le choix de l'opération éligible à la DGE, pour laquelle il existe encore cette année une subvention à hauteur de 60% dès lors qu'elle s'inscrit dans une amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées.